

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 27 mai 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

24-05-361

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-362

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec l'ajout des points suivants :

- 5.15 Modifier par résolution le titre, l'objet, les articles 1, 2, 3, 4 et 6 ainsi que l'annexe du règlement d'emprunt numéro 385 - Exécution de travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville
- 5.16 Addenda entente des cadres - Article 20 Structure salariale et système d'évaluation des emplois
- 7.6 Nomination au poste de chargé de projet au Service des travaux publics et de l'ingénierie
- 8.2 Demande d'aide financière de la Polyvalente St-Joseph - Parcours axé sur la formation
- 10.1 Adjudication de la soumission VML-G-23-06 pour des travaux de réfection du poste de pompage numéro 8 sur la rue Godard

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

24-05-363

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2023, au moins 24 heures avant cette séance, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 13 mai 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-364

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 57-4 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame la conseillère Émilie Tessier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 57-4 visant à modifier l'article 1.2.5 du règlement numéro 57 relatif à l'occupation du domaine public afin d'ajouter le préposé à l'application des règlements pour l'application du règlement et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

24-05-365

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 15-7 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 15-7 intitulé *Règlement pour modifier les paragraphes b) c) et d) de l'article 5 du règlement numéro 15 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Mont-Laurier*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 15-7, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-366

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 132-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 132-11 intitulé *Règlement omnibus modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 132 afin de préciser les autorisations et les documents requis, d'augmenter les pénalités et d'ajouter des travaux en déclaration* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 132-11, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-367

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 205-7 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 205-7 intitulé *Règlement pour modifier les articles 3.1 à 3.3, l'article 3.6.2, l'article 3.7 et l'article 8.3 du règlement numéro 205 en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 205-7, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-368

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328-5 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 328-5 intitulé *Règlement pour modifier le règlement numéro 328 relatif à la gestion contractuelle afin de permettre l'adjudication de contrat de gré à gré avec certaines conditions* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 328-5, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-369

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 382-4 RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 382-4 intitulé *Règlement pour modifier le territoire assujéti au règlement numéro 382 relatif aux travaux municipaux* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 382-4, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-370

DEMANDE SPÉCIALE DE FINANCEMENT POUR LE 40^E ANNIVERSAIRE DU CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES LA MÈREVEILLE

CONSIDÉRANT que depuis 1984, l'organisme La Mèreveille accompagne et offre son soutien aux familles durant toute la période périnatale et la petite enfance;

CONSIDÉRANT son engagement envers la communauté;

CONSIDÉRANT que l'organisme La Mèreveille s'apprête à célébrer ses 40 ans d'existence et désire souligner ce moment avec chaque famille et partenaire de confiance;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 5000 \$ à l'ordre de La Mèreveille, Centre de ressources périnatales, 2797, chemin Adolphe-Chapleau, Mont-Laurier, (Québec) J9L 2N7 à titre de contribution financière pour les activités du 40^e anniversaire de l'organisme lors de la grande fête familiale les 12 et 14 septembre 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-371

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT REGROUPE DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la ville de Mont-Laurier souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

EN CONSÉQUENCE, de joindre par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et de mandater celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, le directeur général et/ou la greffière et l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la Loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-372

CONTRAT DE REVUE CYCLIQUE DES PROCÉDURES AUX INSTRUMENTS DE L'AÉRODROME DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme OCTANT Aviation Inc. en date du 1^{er} mai 2024 concernant la revue cyclique des procédures aux instruments incluant la vérification en vol et le plan de maintenance pour 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger le contrat à OCTANT Aviation Inc. pour la vérification cyclique des procédures aux instruments incluant la vérification en vol et le plan de maintenance pour une période de 5 ans .

D'autoriser la trésorière à affecter un montant de 17 800 \$ au poste entretien et réparation des équipements au transport aérien du surplus affecté - subvention aéroport.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-373

**ADHÉSION POUR DEVENIR MEMBRE SOLIDAIRE DE L'ORGANISME
LA CDCHL**

CONSIDÉRANT que la CDCHL (Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides) est un organisme qui a pour mission de regrouper les organismes communautaires qui œuvrent dans divers champs d'activités afin de promouvoir la dimension sociale du développement socio-économique;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite adhérer à la CDCHL en tant que membre solidaire afin de contribuer à promouvoir la mission, la vision et les valeurs poursuivies par la CDCHL;

EN CONSÉQUENCE, d'adhérer à la CDCHL pour y devenir membre solidaire.

D'autoriser les trésorière à payer les frais d'adhésion de 175 \$.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-374

**ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONT-LAURIER À SE PORTER
CAUTION EN FAVEUR DU CENTRE DE PLEIN-AIR DE MONT-LAURIER
- AIDE FINANCIÈRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

CONSIDÉRANT que le Centre de plein air de Mont-Laurier désire obtenir une aide financière de la MRC d'Antoine-Labelle au montant de 150 000 \$, remboursable sur 60 mois;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle exige que la Ville cautionne ce prêt pour un montant de 45 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, de confirmer l'engagement de la Ville de Mont-Laurier à se porter caution en faveur du Centre de plein air de Mont-Laurier pour un montant de 45 000 \$ selon les termes et conditions mentionnés dans l'offre de financement jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-375

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'APEHL POUR LES JARDINS COMMUNAUTAIRES

D'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec l'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (A.P.E.H.L.) relativement à l'utilisation de terrains municipaux pour l'aménagement d'un jardin communautaire, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-376

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'OUVERTURE D'UN NOUVEAU SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIALE

CONSIDÉRANT le programme de soutien au démarrage et au maintien des services de garde en milieu familial accrédités mis sur pied par le CLD de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT la participation financièrement de la Ville audit programme pour la création de 4 nouveaux services de garde en milieu familial au montant de 12 000 \$;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec le CLD de Mont-Laurier, résolution 21-05-334;

CONSIDÉRANT que le besoin de garderie en milieu familial est toujours important;

EN CONSÉQUENCE, de modifier les articles 1 et 3 du protocole d'entente dans le cadre du programme de soutien au démarrage et au maintien des services de garde en milieu familial accrédités afin de remplacer le montant de « 12 000 \$ » par « 15 000 \$ ».

La présente résolution fait partie intégrante dudit protocole pour valoir comme signature à la modification du protocole.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

ADJUDICATION ET DEMANDE DE DÉROGATION AU PROCESSUS DE MISE EN CONCURRENCE PAR DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE ET LA CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE SUR LES ROUTES 117 ET 309 ET POUR L'AJOUT D'ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE SUR LE CHEMIN DE LA LIÈVRE NORD

CONSIDÉRANT que les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* mentionnent l'obligation de certains contrats à être adjugés qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal, dont les contrats pour l'exécution de travaux;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.1.2 alinéa 3 de cette Loi permet aux municipalités de régler les passations de contrats dont la somme est égale ou supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT que le règlement 328 de la Ville, relatif à la gestion contractuelle, stipule que les contrats pour l'exécution de travaux dont la somme est égale ou supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil décrété par le ministre doivent être faits par la mise en concurrence par demande de soumissions;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit à l'article 11.4.4 qu'un mécanisme de dérogation à l'obligation de mise en concurrence est possible dans certaines situations;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit que pour toute demande de dérogation, le formulaire « Dérogation à l'obligation de mise en concurrence » doit être rempli et soumis au directeur général, à la greffière et à la trésorière pour recommandation au conseil municipal, et ce, avant l'attribution du contrat;

CONSIDÉRANT que la Ville doit utiliser le mécanisme de dérogation pour la fourniture et la conversion de l'éclairage sur les Routes 117 et 309 et pour l'ajout d'équipements d'éclairage sur le chemin de la Lièvre Nord, pour les raisons suivantes :

- En 2021, l'entreprise Energère inc. a procédé à la conversion au DEL des luminaires du réseau d'éclairage de la Ville, suivant les résultats de l'appel d'offres faite par la Fédération québécoise des Municipalités (FQM). À ce moment, aucune autorisation n'avait été donnée à la Ville concernant la conversion des luminaires sur le réseau du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- Maintenant que le MTMD a donné l'autorisation à la Ville de procéder, il est dans son intérêt de retenir une nouvelle fois les services d'Energère inc., suivant les mêmes avantages qu'en 2021, afin d'exécuter la conversion de l'éclairage au DEL des luminaires en bordure des routes du MTMD;
- Lors du premier mandat, Energère inc. avait déjà effectué le relevé des lampadaires et identifié la puissance des nouveaux lampadaires à convertir;

- La Ville souhaite également ajouter des équipements d'éclairage sur une portion non éclairée du chemin de la Lièvre Nord (Route 309) appartenant au MTMD.

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la dérogation de mise en concurrence prévue au règlement 328 relatif à la gestion contractuelle pour la fourniture et la conversion de l'éclairage sur les Routes 117 et 309 et pour l'ajout d'équipements d'éclairage sur le chemin de la Lièvre Nord et d'adjuger le contrat à Energère inc. au montant de 73 890,93 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 366.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-378

MODIFIER PAR RÉOLUTION LE TITRE, L'OBJET, LES ARTICLES 1, 2, 3, 4 ET 6 AINSI QUE L'ANNEXE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 385 - EXÉCUTION DE TRAVAUX AU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 8 DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 385 décrétant un emprunt et une dépense de 320 000 \$ pour l'exécution de travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville;

CONSIDÉRANT que la dépense prévue pour la réalisation des travaux est maintenant évaluée à 525 000 \$, augmentant l'estimation initiale de 205 000 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* permettant au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la dépense ne modifie pas la nature de l'objet du règlement et n'a pas pour effet d'augmenter la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT que l'affectation du paiement comptant de la subvention dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence Canada Québec diminuera la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, de modifier, par résolution, le règlement portant le numéro 385 afin de modifier le titre, l'objet, les articles 1, 2, 3, 4 et 6 comme suit :

- Remplacer l'expression « un emprunt et une dépense de 320 000 \$ » par « un emprunt de 100 000 \$ et une dépense de 525 000 \$ » dans le titre et l'objet;
- Modifier le montant des articles 1, 2 et 4 de « 320 000 \$ » par « 525 000 \$ »;
- Modifier le montant de l'article 3 de « 320 000 \$ » par « 100 000 \$ »;
- Remplacer le libellé de l'article 6 par le suivant :

« La Ville pourvoira à la dépense engagée relativement à l'exécution de travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville en affectant le paiement comptant d'une partie du solde de la contribution à être versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence Canada Québec (T.E.C.Q.), tel que démontré à la résolution 23-11-749 ainsi que dans la reddition de compte, lesquels documents font partie intégrante des présentes comme annexe « II ».

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. ».

De remplacer l'annexe « I » par la nouvelle annexe « I » jointe à la présente résolution, datée du 24 mars 2024.

D'ajouter l'annexe « II » jointe à la présente résolution audit règlement.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-379

ADDENDA ENTENTE DES CADRES - ARTICLE 20 STRUCTURE SALARIALE ET SYSTÈME D'ÉVALUATION DES EMPLOIS

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau de classement des emplois;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'addenda de l'entente des cadres relativement à la mise à jour du tableau de classement des emplois.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-380

DEMANDE DE REFINANCEMENT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 879 000 \$

CONSIDÉRANT qu'un refinancement de certains règlements d'emprunt doit être effectué le 6 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la trésorière à adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin de procéder à l'émission d'obligations pour et au nom de la Ville, pour refinancer certains règlements, selon la liste suivante :

Règ.	Description	Ville	Tiers	
330	Mise aux normes de la piscine	1 190 400 \$	562 000 \$	MELS
332	Infrastructures - rues Beaudry Belcourt et Coursol	793 400 \$		
A-66	Camion autopompe	333 200 \$		
Totalisant un refinancement de		2 879 000 \$		

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-381

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - RAPPORT D'UTILISATION DES COMPENSATIONS

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable versera une compensation de 342 244 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

CONSIDÉRANT que la présente résolution atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveau 1 et 2;

CONSIDÉRANT que la reddition des comptes doit être présentée aux états financiers 2023 suite aux allègements fiscaux;

EN CONSÉQUENCE, d'informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-382

MAJORATION DU PROJET D24-570 POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AIR À LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-05-326 créant le projet D24-570 pour le remplacement d'une conduite d'air à la station de traitement des eaux usées au montant de 55 000 \$ financé par un transfert du budget de 10 000 \$ et de l'application d'une partie de la subvention disponible dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024, soit un montant de 45 000 \$;

CONSIDÉRANT une nouvelle estimation des travaux totalisant un montant de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût du matériel nécessaire à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux de remplacement d'une conduite d'air à la station de traitement des eaux usées pour un nouveau total de travaux de 75 000 \$ selon la nouvelle estimation des coûts préparée par monsieur Jonathan Bondu, contremaître au Service des travaux publics et de l'ingénierie.

D'autoriser la trésorière à affecter une subvention additionnelle provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024, soit un montant de 20 000 \$ afin de majorer le projet D24-570 de 55 000 \$ à 75 000 \$.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-383

CRÉATION DU PROJET D24-571 POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX POMPES DOSEUSES À LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT le solde de la subvention disponible dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, de décréter, en vertu de la Loi sur les travaux municipaux, des travaux de remplacement de deux pompes doseuses à la Station de traitement des eaux usées selon la réquisition démontrant les coûts prévus d'acquisition, préparée par madame Karine Therrien, surintendante au traitement des eaux pour un montant de 13 000 \$.

D'autoriser la trésorière à affecter la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 pour servir de financement au projet D24-571 ainsi créé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-384

MANDAT POUR L'ÉVALUATION DES CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT le règlement numéro 155 constituant un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT que par souci d'équité et, conformément à l'article 10 du règlement numéro 155, la Ville désire mettre sur pied un mécanisme de contrôle pour valider les déclarations des exploitants;

CONSIDÉRANT les mandats annuels octroyés depuis 2012 à une firme spécialisée;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Pomerleau inc. en date du 6 mai 2024 pour la vérification en 2024;

CONSIDÉRANT que les relevés doivent être effectués à la fin septembre et être comparés aux relevés de l'année précédente;

CONSIDÉRANT que la Ville désire facturer les exploitants en défaut et que la collaboration de Pomerleau inc. sera utile pour défendre le dossier;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter l'offre de Pomerleau inc. pour l'évaluation des carrières et sablières et leurs piles de matériaux granulaires au montant de 20 950 \$, plus les taxes applicables.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-385

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - FINANCEMENT ADDITIONNEL AU CENTRE SPORTIF JACQUES-LESAGE

CONSIDÉRANT qu'une dépense d'entretien a été omise au budget de fonctionnement 2024 et qu'il est nécessaire de remplacer les batteries de la surfaceuse à glace du Centre sportif Jacques-Lesage au montant de 23 574 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter au budget de fonctionnement 2024 un montant de 27 400 \$ à même le surplus non affecté de la ville afin de financer les coûts d'acquisition d'un ensemble de batteries mellenium ainsi que les accessoires et autres frais au poste Loisirs et culture - Centre sportif - Équipements.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-386

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR STÉPHANE PELLETIER, AUXILIAIRE À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde présentée par monsieur Stéphane Pelletier, auxiliaire à temps partiel au Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service, monsieur Vincent Forget, d'autoriser la demande de congé sans solde à monsieur Pelletier, pour une période de 3 mois;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser le congé sans solde de l'auxiliaire à temps partiel, monsieur Stéphane Pelletier, effectif le 16 mai 2024 pour une période de 3 mois, soit jusqu'au 16 août 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-387

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR ALEX CLAVEL, EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE

D'accepter la démission de monsieur Alex Clavel à titre de journalier expérimenté saisonnier régulier au Service des travaux publics et de l'ingénierie effective le 23 mai 2024.

Le conseil municipal remercie monsieur Clavel et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-388

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR DAVID GRENIER, EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE

D'accepter la démission de monsieur David Grenier à titre de mécanicien-journalier au Service des travaux publics et de l'ingénierie effective le 16 mai 2024.

Le conseil municipal remercie monsieur Grenier et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-389

NOMINATION DE MONSIEUR JOËL JR DENIS-FONTAINE À TITRE D'INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), article 119, alinéa 7, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté divers règlements touchant le zonage, le lotissement, la construction, la délivrance des permis et certificats et les dérogations mineures, et que l'application de ceux-ci relève du fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT que dans ces règlements, le conseil détermine que l'application des règlements sera confiée au fonctionnaire désigné, ce dernier étant identifié sous le nom d'inspecteur en bâtiment ou son adjoint;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Joël Jr Denis-Fontaine, en date du 21 mai 2024, à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment temporaire;

EN CONSÉQUENCE, de nommer monsieur Joël Jr Denis-Fontaine, inspecteur adjoint en bâtiment temporaire et fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats, ainsi que des constats d'infraction sur le territoire de la Ville pour l'application des règlements municipaux et des lois provinciales qui s'y rattachent.

Qu'il soit autorisé à faire les inspections nécessaires à l'application de la réglementation et à signer la correspondance courante et tout document inhérent à ce poste.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-390

**PERMANENCE DE MONSIEUR ALAIN DESLOGES À TITRE DE
CONTREMAITRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE
L'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'embauche de monsieur Alain Desloges, à titre de contremaître au Service des travaux publics et de l'ingénierie lors de la séance du 27 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que monsieur Desloges est entré en fonction le 28 novembre 2023 et était assujéti à une période de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 17 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, de confirmer la permanence de monsieur Alain Desloges en date des présentes.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-391

**NOMINATION AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET AU SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT que l'affichage de l'offre d'emploi a pris fin le 23 février 2024;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la clause 17.06 de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, de procéder à l'embauche de monsieur Jonathan Bondu en date du 27 mai 2024 à titre de chargé de projet au Service des travaux publics et de l'ingénierie suivant les conditions établies dans l'entente de travail jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-392

SIGNATURE DU 1ER AVENANT DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE « PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT »

CONSIDÉRANT la demande de report des projets non terminés à l'année 2024 au ministre de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature du 1^{er} avenant de la convention d'aide financière « Programme d'aide aux initiatives de partenariat », à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-393

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA POLYVALENTE ST-JOSEPH - PARCOURS AXÉ SUR LA FORMATION

CONSIDÉRANT la demande de la Polyvalente St-Joseph de remettre une bourse d'étude au nom de la Ville de Mont-Laurier à un finissant ou une finissante du programme du parcours axé sur la formation;

CONSIDÉRANT que la Ville désire encourager les efforts et la persévérance des étudiants de la Polyvalente dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE, d'octroyer une aide financière supplémentaire de 200 \$ à la Polyvalente St-Joseph dans le cadre du programme du parcours axé sur la formation.

D'autoriser la trésorière à transférer le montant de 200 \$ du surplus non-affecté au budget 2024 de fonctionnement au poste Loisirs et culture – autres activités culturelles – contribution bourses.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-394

P.I.I.A. - PROJET D’AFFICHAGE AU 452, RUE DE LA MADONE

CONSIDÉRANT le projet d’affichage présenté par VC Rétro (monsieur Jean-François Piché) relativement à la propriété située au 452, rue de la Madone, sur le lot 3 050 082 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-435;

CONSIDÉRANT l’épreuve d’affichage fournie par le demandeur;

CONSIDÉRANT que l’affichage sera seulement en vitrine et qu’il ne comporte que le nom et le logo du commerce;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d’urbanisme, en date du 1^{er} mai 2024, portant le numéro 24-05-062;

EN CONSÉQUENCE, d’accepter le projet d’affichage relativement à la propriété située au 452, rue de la Madone, tel qu’il a été présenté.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s’abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-395

P.I.I.A. - PROJET D’AFFICHAGE AU 512, RUE DE CARILLON

CONSIDÉRANT le projet d’affichage présenté par Les saveurs de Caro (madame Caroline Ouellette) relativement à la propriété située au 512, rue de Carillon, sur le lot 4 769 302 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-440;

CONSIDÉRANT l’épreuve pour enseigne préparée par la firme Strap-O Lettrage, datée du 12 avril 2024;

CONSIDÉRANT que l’enseigne à potence ne comporte que le nom et le logo du commerce;

CONSIDÉRANT que l’affichage s’harmonise avec le bâtiment et qu’il est conçu à l’échelle piétonne;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2024, portant le numéro 24-05-063;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet d'affichage relativement à la propriété située au 512, rue de Carillon, tel qu'il a été présenté.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-396

P.I.I.A. - PROJET D'AFFICHAGE AU 532-3, RUE DE LA MADONE

CONSIDÉRANT le projet d'affichage présenté par la Librairie des Hautes-Rivières (madame Jacinthe Ouimet) relativement à la propriété située au 532-3, rue de la Madone, sur le lot 3 050 059 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-435;

CONSIDÉRANT la proposition d'affichage fournie par la demanderesse;

CONSIDÉRANT que le projet est très sobre et ne comporte que le nom et le logo du commerce;

CONSIDÉRANT que les panneaux seront au-dessus des vitrines à plat et que l'affichage s'harmonisera avec le bâtiment et les autres enseignes;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2024, portant le numéro 24-05-061;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet d'affichage relativement à la propriété située au 532-3, rue de la Madone, tel qu'il a été présenté.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-397

P.I.I.A. - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CAMPANILE AU 541, RUE DU PONT

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un campanile présenté par la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Alliance relativement à la propriété située au 541, rue du Pont, sur le lot 5 038 416 au cadastre officiel du Québec, dans la zone P-427;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à ériger une structure avec une petite toiture pour y intégrer 4 cloches apparentes;

CONSIDÉRANT que le projet s'harmonise avec la cathédrale et l'environnement bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2024, portant le numéro 24-05-060;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet de construction d'un campanile relativement à la propriété située au 541, rue du Pont, tel qu'il a été présenté.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-398

P.I.I.A. - PROJET D'AFFICHAGE AU 1240, ROUTE EUGÈNE-TRINQUIER

CONSIDÉRANT le projet d'affichage présenté par EMR Électrique inc. (monsieur Mathieu Raymond) relativement à la propriété située au 1240, route Eugène-Trinquier, sur le lot 6 455 926 au cadastre officiel du Québec, dans la zone IB-828;

CONSIDÉRANT l'épreuve pour affichage préparée par Alex Néon;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à mettre du lettrage sur vitrine afin de publiciser la vente et l'installation de bornes de recharge;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage s'intègre au bâtiment et qu'il est sobre;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2024, portant le numéro 24-05-064;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet d'affichage relativement à la propriété située au 1240, route Eugène-Trinquier, tel qu'il a été présenté.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-399

PRÉSENTATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR SERGE ROBITAILLE

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel présenté par monsieur Serge Robitaille, en date du 18 avril 2024, sur les lots 6 541 708 et 6 541 716 au cadastre officiel du Québec, dans la zone RUH-813;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé par monsieur Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, daté du 17 avril 2024, sous le numéro 11 043 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que ce projet de lotissement permet d'ajouter 4 nouvelles résidences en prolongeant la rue publique existante;

CONSIDÉRANT que le projet permet de régulariser la rue en aménageant un îlot de rebroussement conforme aux normes de lotissement;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans la continuité du développement de ce secteur entrepris depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2024, portant le numéro 24-05-059;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet de développement résidentiel, dans la zone RUH-813, dans le cadre du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

Le drainage pluvial devra être approuvé par le Service des travaux publics et de l'ingénierie avant le début des travaux pour le prolongement de la rue.

La contribution exigée au promoteur aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels devra se faire en argent.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-400

PRÉSENTATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PRÉSENTÉ PAR DOMAINE MAJOR INC. (MONSIEUR GILLES ARSENEAULT)

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel présenté par Domaine Major inc. (monsieur Gilles Arseneault), en date du 19 avril 2024, sur le lot 5 569 288 au cadastre officiel du Québec, dans la zone H-501;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé par monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, daté du 23 février 2024 sous le numéro 18 685 de ses minutes et révisé en date du 10 avril 2024;

CONSIDÉRANT la proposition du demandeur de réaliser son projet de développement en une seule phase, soit le prolongement de la rue des Perles, offrant 21 nouveaux lots dans la partie nord du site, évitant le secteur du milieu humide et dans la partie sud, offrant 11 nouveaux lots;

CONSIDÉRANT que le projet de raccordement d'une nouvelle rue à la Route 117 n'a pas été autorisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, car la visibilité ne respectait pas les standards requis et que les plans ont été adaptés en conséquence;

CONSIDÉRANT que le promoteur est en pourparlers avec la Ville pour une entente afin de compléter le tronçon manquant de la rue du Liliun, qui permettrait de minimiser l'impact de la circulation dans le quartier, pour un accès plus direct à la Route 117;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'enjeu à faire le développement en une seule phase, car les terrains dans le périmètre urbain de Mont-Laurier sont en demande;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2024, portant le numéro 24-05-058;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet de développement résidentiel, dans la zone H-501, dans le cadre du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

La contribution exigée au promoteur aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels devra se faire en cédant à la Ville la grande parcelle comportant le milieu humide.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-401

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-23-06 POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 8 SUR LA RUE GODARD

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux de réfection du poste de pompage numéro 8 sur la rue Godard, qu'elles étaient reçues jusqu'au 16 mai 2024 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-23-06;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Brébeuf mécanique de procédé inc.:	262 377,57 \$
Groupe Québeco inc.:	369 246,00 \$
Les services Atomic Water inc.:	324 259,44 \$
Normec construction inc.:	360 532,00 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à Marc-André Lajoie, ingénieur municipal, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger à Brébeuf mécanique de procédé inc. la soumission VML-G-23-06 pour des travaux de réfection du poste de pompage numéro 8 sur la rue Godard, au montant de 262 377,57 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudication est conditionnelle à l'entrée en vigueur de l'amendement du règlement numéro 385.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-05-402

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire